

Arrêté n°2025/076 modifiant l'arrêté n°2024/193 portant INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Le **Président** de la Communauté de Communes SEINE et AUBE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté A2021-073 portant sur la mise en place des lignes directrices de gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 27 avril 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est modifié comme suit :

Ajout à l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} juin 2025
CHAMPAGNE Méline	Adjoint administratif territorial, échelon n° 6	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Méry-sur-Seine, le 22 mai 2025

Le Président,

Loïc ADAM

L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- Notifié à l'intéressé, le.....
- Visa de l'intéressé,

**Arrêté n°2024/194 portant INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

Le **Président** de la Communauté de Communes SEINE et AUBE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté A2021-073 portant sur la mise en place des lignes directrices de gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 27 avril 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} janvier 2025
MANIN Alexandre	Adjoint technique territorial, échelon n° 9	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} décembre 2025
ANDRIOT Christopher	Adjoint technique territorial, échelon n° 7	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Méry-sur-Seine, le 24 décembre 2024

Le Président,

Loïc ADAM



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- Notifié à l'intéressé, le.....
- Visa de l'intéressé,

**Arrêté n°2024/192 portant INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – Attaché hors classe**

Le **Président** de la Communauté de Communes SEINE et AUBE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté A2021-073 portant sur la mise en place des lignes directrices de gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 27 avril 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRÊTE

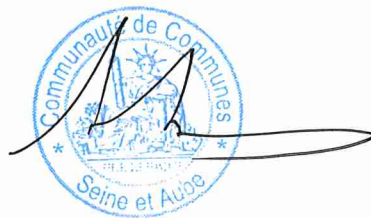
Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'attaché hors classe

Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} janvier 2025
BURTEZ Virginie	Attaché principal, échelon n° 6	Attaché hors classe

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Méry-sur-Seine, le 24 décembre 2024
Le Président,
Loïc ADAM



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- Notifié à l'intéressé, le.....
- Visa de l'intéressé,

**Arrêté n°2024/193 portant INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe**

Le **Président** de la Communauté de Communes SEINE et AUBE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté A2021-073 portant sur la mise en place des lignes directrices de gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 27 avril 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} janvier 2025
BECARD Camille	Adjoint administratif territorial, échelon n° 7	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 15 septembre 2025
HELLIER Karine	Adjoint administratif territorial, échelon n° 7	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Méry-sur-Seine, le 24 décembre 2024

Le Président,

Loïc ADAM



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- Notifié à l'intéressé, le.....
- Visa de l'intéressé,